

Programme : République centrafricaine
Pour l'année : 2004

Fait le : 11-12-2003



I - CONTEXTE

La République centrafricaine connaît depuis de nombreuses années un climat politique instable (nombreuses tentatives de coup d'Etat) et, de ce fait, une dégradation de sa situation économique.

L'année 2003 aura été marquée par un coup d'Etat, en mars, qui a mis en place un nouveau gouvernement et un nouveau président.

Tout reste à faire dans ce pays exsangue : le retour à la sécurité, l'officialisation du gouvernement par l'organisation d'élections, le relèvement de l'économie de ce pays enclavé (avec le retour du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale) et une amélioration des soins, dont la prise en charge des personnes atteintes du sida (taux de prévalence de l'ordre de 20 % de la population).

Tous ces événements n'ont fait qu'accroître la vulnérabilité des plus démunis, dont les personnes handicapées.

II - HISTORIQUE

1994 : Handicap International lance une formation de techniciens orthopédistes.

Parallèlement, un centre d'appareillage est créé à Bangui et des centres de province sont soutenus.

1996 : le programme inclut les activités de formation de rééducateurs, initiée par l'association Forecom Hanphy.

1998 : séminaire sur la reconnaissance des formations, au cours duquel des recommandations sont émises pour la création d'une filière de réadaptation à la faculté des Sciences de la santé.

1999 : création de la filière de formation de techniciens rééducateurs et orthopédistes, d'une durée de deux ans, à la faculté des Sciences de la santé (Facss) de Bangui. Une première promotion de 16 techniciens rééducateurs et de 10 techniciens orthopédistes est diplômée fin 2001.

2000 : le centre d'appareillage créé en 1994 devient l'Association nationale de rééducation et d'appareillage de Centrafrique (Anrac), soutenue par Handicap International.

En collaboration avec le ministère des Affaires sociales, un texte de loi portant sur le statut, la protection et la promotion de la personne handicapée est élaboré. Ce texte de loi est voté par l'Assemblée nationale fin 2000, et son décret d'application en août 2002.

Une campagne de sensibilisation aux dangers des injections intramusculaires de quinine et d'information sur le pied bot est réalisée en partenariat avec l'Anrac.

2001 : lancement d'une campagne de chirurgie orthopédique infantile et d'appareillage, en partenariat avec différents centres de réadaptation et structures hospitalières, qui s'est poursuivie jusqu'en 2002 suite à des tentatives de coup d'Etat.

2002 : mise en place d'un projet d'activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des personnes handicapées, en partenariat avec le Crédit mutuel de Centrafrique (CMCA).

En avril, la deuxième promotion des techniciens appareilleurs et rééducateurs débute au sein de la Facss, soutenue par Handicap International.

Notre équipe expatriée évacue le pays en octobre, en raison de l'insécurité due à une tentative de coup d'Etat.

2003 : retour de l'équipe expatriée en février, puis nouvelle évacuation vers la France en mars, après le coup d'Etat. Reprise des activités en avril. Poursuite du projet AGR en faveur des personnes handicapées avec le CMCA et nouveau partenariat financier avec une association centrafricaine, Carsa.

III - STRATEGIE

Compte tenu de la situation difficile en République centrafricaine et du peu d'ONG présentes sur place, Handicap International a décidé de maintenir sa présence dans ce pays.

La stratégie pour l'année 2004 est :

- la finalisation du premier projet d'activités génératrices de revenus en faveur des personnes handicapées ;
- l'appui à l'autonomisation de l'Anrac.

IV - DESCRIPTION DES ACTIONS

Poursuite du microcrédit en faveur des personnes handicapées, en partenariat avec le Crédit mutuel de Centrafrique et Carsa. Intensification des formations professionnelles et subventions à des associations pour des AGR.

Appui à l'autonomisation de l'Anrac. Soutien financier et structurel à l'association et lancement d'une campagne orthopédique.

V - PUBLIC CONCERNE

Bénéficiaires : personnes handicapées, associations de personnes handicapées et professionnels de la réadaptation.

Partenaires locaux : ministère des Affaires sociales (ministère de tutelle), Anrac, CMCA, Carsa.

VI - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Equipe expatriée : 1 directrice de programme / administratrice et 1 chef de projet AGR.

Equipe nationale : 20 salariés nationaux (assistante administrative, agents d'accompagnement AGR, secrétaire, chauffeur-logisticien, personnel de gardiennage et d'entretien).

Budget 2004 : 335 000 euros.